

60510 - Soutien à l'attractivité des territoires

**Proposition d'attribution d'une subvention au Team
Strasbourg et approbation des termes du projet de
convention à conclure avec ce club**

CP/2020/002

Service chef de file :

J3-Collèges

J360 - Service du Sport

Résumé :

Le présent rapport propose à la Commission Permanente du Conseil Départemental d'attribuer une subvention au Team Strasbourg water-polo, club d'excellence, en application de la politique sportive adoptée en Assemblée Plénière le 22 octobre 2018 (délibération n°CD/2018/044) et d'approuver les termes de la convention à conclure.

Ce club est double champion de France en titre et contribue à l'attractivité du territoire.

La politique sportive du Département du Bas-Rhin votée le 22 octobre 2018 (cf. délibération n°CD/2018/044), s'articule autour de quatre orientations fortes :

- l'Alsace, terre d'itinérances douces et de sports de nature ;
- le sport pour tous ;
- le sport comme levier d'épanouissement et de réussite des collégiens ;
- l'accompagnement de l'excellence sportive, comme vecteur de développement et d'attractivité.

Le Département du Bas-Rhin compte de nombreux clubs évoluant au plus haut niveau. Par une pratique d'excellence, ces clubs et athlètes bas-rhinois valorisent le territoire et contribuent à sa promotion et à son développement. Ainsi, le Département, soit par le biais d'attribution de subventions, soit par l'achat de prestations de service, soutient les clubs dits « d'Excellence Sportive » qui contribuent à l'attractivité du Bas-Rhin et de l'Alsace et qui évoluent au plus haut niveau.

Seront notamment pris en considération pour déterminer le caractère attractif et le calcul de l'aide départementale en faveur des clubs de sports collectifs professionnels évoluant au plus haut niveau national de compétition, les éléments suivants :

- leur capacité à rayonner sur le territoire auprès d'autres clubs,
- la qualité de structuration du club et la cohérence de son modèle économique,
- leur capacité à former des jeunes pour atteindre le haut niveau (centre de formation),
- l'existence d'un projet de club formalisé à 2 ans minimum,
- la qualification de leurs encadrants et arbitres,
- les partenariats médias et économiques,
- la stratégie de communication,
- l'affluence du public.

Dans ce cadre, le Département conclut avec les clubs éligibles, des conventions de partenariat fixant les orientations stratégiques et précisant les actions d'intérêt général réalisées par les clubs, en direction des publics prioritaires du Département (collégiens, jeunes ou personnes en difficulté, personnes en situation de handicap, bénéficiaires du RSA etc...), pour lesquels ils présentent un budget prévisionnel.

Pour la saison sportive 2019/2020, le Team Strasbourg – Water-polo masculin (Elite) a formulé une demande d'aide au Département. Ce club évolue au 1^{er} niveau national et porte des valeurs d'excellence et d'exemplarité qui :

- contribuent fortement à la mise en valeur de l'image de l'Alsace et du Département du Bas-Rhin ;
- renforcent l'attractivité et le rayonnement des territoires ;
- favorisent le développement de la pratique sportive pour tous.

Le Team Strasbourg a obtenu un deuxième titre consécutif de champion de France de water-polo au cours de la saison sportive 2018/2019. Avec une assise associative solide (753 licenciés) et un budget stabilisé autour de 1 million d'euros, ce club respecte son plan de développement 2019-2021 et s'inscrit de manière pérenne parmi les meilleurs de France, avec notamment des représentants dans les équipes de France A et jeunes.

Il sollicite une subvention de 20 000 € pour un programme d'actions estimé à 350 000 €. Certaines actions ont déjà été développées durant la saison 2018/2019 et portent leurs fruits : plus de 50% des licenciés proviennent des Quartiers Prioritaires de la Ville Meinau/Neuhof/Hautepierre ; parmi ceux-ci, 85% acquièrent le « savoir-nager » avant 11 ans. De plus, la pratique du water-polo se féminise grâce notamment à la participation au seul tournoi international jeunes et mixte qui se déroule tous les ans en Italie.

Le soutien du Département au Team Strasbourg, pourrait être reconduit de la manière suivante :

- une subvention de 20 000 € pour des missions d'intérêt général, qui consisteraient en la participation du Team Strasbourg à des actions d'éducation, d'intégration ou de cohésion sociale (article L 113-2 du code du sport) visant à permettre :
 - o le développement de la tarification sociale pour l'apprentissage de la natation, le développement du « savoir-nager » dans les quartiers « politique de la ville » ;
 - o l'accueil de jeunes issus de foyers relevant de la protection de l'enfance à l'occasion de matchs ;
 - o l'accueil d'enfants autistes pour des séances de découverte de l'activité ;
 - o l'intégration des publics féminins au sein des équipes jeunes de water-polo ;
 - o l'accompagnement de jeunes issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) de la Meinau et du Neudorf à un tournoi international en Italie, dans une logique de démocratisation et de développement de cette pratique sportive, ouverte sur son quartier (le Team Strasbourg s'entraîne et joue ses matchs à la piscine de la Kibitzenau).
- un marché public de prestations à hauteur de 20 000 € : achat de billets et d'espaces publicitaires.

La commission Attractivité, Développement du territoire et Relations institutionnelles réunie le 20 janvier 2020 a émis un avis favorable à cette demande en proposant d'attribuer une subvention de 20 000 € au Team Strasbourg pour les missions d'intérêt

général qu'il développera.

Code enveloppe budgétaire	Imputation M52	Crédits prévus	Crédits disponibles	Crédits proposés
43247	65-6574-32	240 000,00 €	240 000,00 €	20 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

- *décide d'attribuer au Team Strasbourg water-polo, club d'excellence sportive, une subvention d'un montant de 20 000 € ;*
- *décide d'approuver les termes du projet de convention à conclure entre le Département du Bas-Rhin et le Team Strasbourg ;*
- *autorise son Président à signer cette convention dont le projet est joint à la présente délibération.*

Strasbourg, le 30/01/20
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY